

COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2001

La séance est ouverte à
neuf heures trente minutes, sous la
Présidence de Monsieur Michel MARTIN,
Conseiller Municipal

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 mars 2001

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En Exercice : 33

Présents à la séance : 30

Convoqués le : Lundi 19 mars 2001

L'an deux mille un, le 25 mars à neuf heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de trente, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**M. MARTIN Michel, doyen d'âge présent à la séance, jusqu'à l'élection du Maire,
M. Joël MONIER, Maire,**

Mesdames, Messieurs :

Daniel PERRET, Monique GODEFROY, Geneviève RYCKEBUSH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie BERNARD, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Ana MARQUES-HENRIQUES, Danièle MULLER, Elizabeth DOUSSAIN, Richard GANDARD, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU, José BAGHDAD-ZOUGGA, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Conseillers Municipaux.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Pouvoirs :

**M. André PINON, Conseiller Municipal, pouvoir à M. Michel MARTIN
M. Apolo LOU YUS, Conseiller Municipal, pouvoir à M. Bernard BOULEY
M. Jean-François PEZAIRE, Conseiller Municipal, pouvoir à Me. Jouda PRAT**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Ana MARQUES-HENRIQUES, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



VILLE DE MENNECY

91540 - (ESSONNE)

☎ 01.69.90.80.30
FAX 01.64.57.00.41

ADRESSE POSTALE :
BOITE POSTALE N° 1
91541 MENNECY CEDEX

Secrétariat Général

Mennechy, le 19 mars 2001

Chère Collègue,
Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en mairie centrale - salle du Conseil Municipal :

Dimanche 25 mars 2001 à 9 h 30

ORDRE DU JOUR :

- Installation du conseil Municipal
- Election du Maire
- Décision relative au nombre d'adjoints à élire
- Election des Adjoints au Maire

Je compte sur votre présence effective et vous prie d'agréer, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Joël Monier
 Joël MONIER,
 Maire de MENNECY.

En vertu de l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Michel MARTIN, Conseiller Municipal, doyen d'âge présent préside la séance jusqu'à l'élection du nouveau Maire.

Monsieur Michel MARTIN donne lecture des résultats du deuxième tour des élections municipales du dimanche 18 mars 2001 :

Nombre d'inscrits : 9 029
Nombre de votants : 5 470
Bulletins nuls : 148
Suffrages exprimés : 5 322

Ont obtenu :

MENNECY AVEC VOUS - Liste conduite par Monsieur Joël MONIER - 1 922 voix

MENNECY MAINTENANT - Liste conduite par Madame Elizabeth DOUSSAIN - 1 760 voix

AGIR POUR MENNECY - Liste conduite par Monsieur Claude GARRO - 874 voix

MENNECY AVANT TOUT - Liste conduite par Madame Jouda PRAT - 766 voix

Monsieur Michel MARTIN déclare installer le nouveau conseil municipal dans l'ordre suivant :

1 - André PINON né le 04/08/1926, 84 avenue de la seigneurie	MENNECY
2- Michel MARTIN, né le 30/08/1936, 10 rue des andains	MENNECY
3 - Joël MONIER, né le 01/05/1940, 8 rue canoville	MENNECY
4 - Daniel PERRET, né le 19/08/1940, 9 rue de la république	MENNECY
5 - Monique GODEFROY, née le 12/11/1940, 12 rue des alouettes	MENNECY
6 - Geneviève RYCKEBUSCH, née le 10/09/1941, 15 rue nouvelle	MENNECY
7 - Marie-Claude RASCOL, née le 19/09/1941, 2 rue Jean Jaurès	MENNECY
8 - Madeleine FIORI, née le 09/03/1943, 26 rue des épis	MENNECY
9 - Annie BERTHAUD, née le 13/04/1943, 14 square Jean Legendre	MENNECY
10 - Daniel BAZOT, né 11/01/1946, 35 rue des bleuets	MENNECY
11 - Chantal LANGUET, née le 23/02/1946, 1 chemin de la manufacture	MENNECY
12 - Philippe CADILHAC, né le 17/05/1946, 6 rue des coquelicots	MENNECY
13 - Nicole PASSEFORT, née le 30/10/1946, 2 rue des mûres	MENNECY
14 - Daniel MOIRE, né le 26/04/1947, 14 rue du banc de bel air	MENNECY
15 - Alain CROULLEBOIS, né le 13/01/1948, 15 rue des caïlles	MENNECY
16 - Apolo LOU YUS, né 01/11/1948, 7 rue Périchon	MENNECY
17 - Jacques DUVERNE, né le 02/11/1949, 11 rue de Saint-cloud	MENNECY
18 - Bernard BOULEY, 11/07/1950, 51 rue du Petit MenneCY	MENNECY
19 - Danielle BUFFIN, 24/05/51, 46, rue des bergeronnettes	MENNECY
20 - Sophie BERNARD, 07/06/1961, 46 rue des bergeronnettes	MENNECY

21 - Hervé MARBEUF, né le 26/05/1967, 10 rue du clos des anglais	MENNECY
22 - Nadège DEVILLE, née le 25/01/1975, 11 rue de la sablière	MENNECY
23 - Ana MARQUES-HENRIQUES, née le 11/04/1980, 8 rue du four à chaux	MENNECY
24 - Danièle MULLER, née le 02/01/1945, 2 bis chemin aux chèvres	MENNECY
25 - Elizabeth DOUSSAIN, née le 23/05/1945, 4 impasse des blés	MENNECY
26 - Richard GANDARD, né le 06/08/1954, 39 rue Leconte de Lisle	MENNECY
27 - Jean-Paul REYNAUD, né le 03/07/1959, 34 rue des Lys	MENNECY
28 - Emmanuelle ERTEL-PAU, née le 04/12/1972, 76 rue du petit Mennecy	MENNECY
29 - José BAGHDAD-ZOUGGA, né le 27/12/76, 13 rue des Patis	MENNECY
30 - Claude GARRO, né le 27/10/1946, 13 rue des labours	MENNECY
31 - Christine COLLET, née le 23/08/1952, 26 route de Chevannes	MENNECY
32 - Jouda PRAT, née le 04/11/1950, 19 rue des Semailles	MENNECY
33 - Jean-François PEZAIRE, né le 05/09/1967, 63 rue du Clos Renault	MENNECY

Monsieur Michel MARTIN déclare que le conseil municipal doit procéder à l'élection du Maire. Il propose la candidature de Monsieur Joël MONIER pour la majorité municipale.

Il demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures.

INTERVENTIONS :

Monsieur Jean-Paul REYNAUD indique que concernant le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 février 2001, il y a une correction à apporter concernant le point n°3, intitulé Z.A.C de Montvrain : vente d'un terrain à la S.C.I des Notaires de Mennecy. Il affirme, au nom du groupe "Mennecy Maintenant", que Monsieur Jean-Claude GILLES avait pris part au vote lors de cette séance.

Monsieur Claude GARRO, représentant la liste, "Agir pour Mennecy" indique qu'il fait la même observation.

Monsieur Joël MONIER prend note de ces deux affirmations, mais il précise que lors de cette séance quelque peu houleuse, Monsieur Jean-Claude GILLES a effectivement levée la main afin de prendre part au vote, mais dès la réaction de l'opposition, Monsieur Jean-Claude GILLES a baissé la main et a indiqué qu'il ne prenait plus part au vote.

Mademoiselle Emmanuelle ERTEL-PAU, au nom du groupe "Mennecy Maintenant" réaffirme que Monsieur Jean-Claude GILLES avait pris part au vote.

Par ailleurs, Madame Elizabeth DOUSSAIN prend la parole :

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Mesdames, Messieurs,

Non, contrairement à notre tradition, je ne me présenterai pas aujourd'hui comme candidate maire.

Oui, après douze ans conseillère municipale minoritaire et socialiste, je vous annonce mon prochain départ de cette assemblée et de la vie politique locale. Ces douze dernières années, k'ao faot 12 campagnes dont 10 comme candidates ... c'est beaucoup !

Je me permets aujourd'hui, lors de ce conseil municipal solennel, de vous demander de m'écouter une dernière fois.

Je salue tout d'abord toutes les femmes qui viennent de rejoindre cette assemblée. Je leur fais confiance pour relever le niveau tant sur le fond que sur la forme.

Je parlerai d'abord de cette triste campagne que nous venons de vivre puis, en guise de testament, je vous rappellerai ce que, avec mes 32 co-listiers, j'ai voulu offrir à Mennecey, car notre combat n'était pas de battre la droite mais de gérer et d'animer notre ville.

Triste campagne électorale parce qu'elle n'en a pas été une. Ce fut plutôt une guéguerre de succession sans règle aucune ! Et c'est normal quand on sait tous qu'elle était dès le début larvée parce que deux listes de droite ont suivi les méthodes et ont usé des paroles et écrits de notre Machiavel de banlieue sorti par la justice mais toujours présent.

Alors entre vous, frères ennemis courageux, vous vous êtes envoyés des lettres anonymes injurieuses ... qui n'ont pas eu l'air d'atteindre votre dignité, que vous avez dû perdre en entrant dans ce microcosme politique Menneçois de bas étage !

Mais là où vous et vos comparses, car je ne leur donnerai pas le beau nom de militants, ont excellé c'est dans vos basses attaques et vos thèmes mensongers contre vos adversaires de gauche ! - cela a commencé par les « socialo-communistes », nous y sommes habitués ... puis cela est monté en termes d'exclusion et je me contenterai de les résumer en citant le dernier tract de la liste « Mennecey avec vous » - ATTENTION DANGER ... 6 ANS DE SOCIALISME ... MENNECEY AVEC VOUS N'A QU'UN SEUL COMBAT : BATTRE LA GAUCHE !

Intéressant pour les Menneçois qui ont donc l'impudence d'être de gauche ou de ne pas être de droite : ce sera SANS EUX, en tout cas ce sera sans moi !

Intéressant pour tous les Menneçois, le seul combat de la liste majoritaire étant gagné, ses élus n'ont plus rien à faire qu'à siéger et faire mumuse au centre culturel ... en attendant le retour plus que probable de l'homme providentiel qui ne manquera pas, pendant ces six ans à venir, de réveiller ses marionnettes qui continueront ainsi à se donner en spectacle sans pudeur aucune.

Par votre attitude et vos attaques, soyez fiers de vous. Vous avez fait plus que battre la gauche, vous avez blessé profondément une femme de Mennecey, une femme qui s'est consacrée, depuis 1976, aux parents d'élèves d'abord puis à la vie politique de sa ville, fidèlement et avec la seule ambition de la servir. Et pourquoi pas en étant maire cette fois-ci, moment historique où la droite en place n'était pas en capacité de répondre aux attentes des citoyens parce que divisée et usée par des années passées dans l'ombre de deux hommes forts !

Alors, pour éviter à tout prix cela il fallait aussi la casser auprès de son électorat. Comme en 1999 Monsieur Dugoin, sous le nom du candidat Monier, avait affirmé que les enfants de la Jeannotte iraient au collège du Coudray-Montceaux, il a fait encore plus fort en 2001 par la voix et les écrits du candidat Jean-Philippe, puis dans un tract anonyme. Il a propagé une série de mensonges sur ma vie privée : j'avais 35 000 F de revenus par mois, encore mieux, deux salaires cachés et encore mieux un emploi fictif et j'osais habiter un appartement HLM départemental, alors qu'il est privé, donné par mes amis PS alors qu'il m'a été attribué sur le contingent communal ... Soyez rassurés et heureux, la socialiste en gagne aujourd'hui 5 fois moins à 55 ans. « la politique, ça rapporte ! »

Tout serait donc permis en politique ! Je dis non et j'ai évité au maximum de tomber dans ces pièges : je n'ai pas parlé des salaires de mes adversaires, ni de leurs maisons, ni de tous ceux qui, comme moi avaient besoin d'un HLM ou d'un logement de fonction pour vivre. Parce que tout cela est normal et n'a rien à voir avec la valeur d'un homme ou d'une femme politique !

Enfin, ce qui vous a fait tous gagner et qui nous a collé à la peau, c'est le sublime slogan lancé par Xavier Dugoin cet été : « une fois élue Mme Doussain aura une vraie politique de gauche : rapprochement avec la ville nouvelle d'Evry = plus d'impôts, plus d'immeubles sociaux, plus d'insécurité. MENNECY OUI, EVRY NON. »

Bravo, excellent, génial ... et cela, vous l'avez tous compris. Tout y est pour faire peur à des gens qui ont peur et qui ne réfléchiront pas parce qu'ils ont peur et

parce qu'ils ne vivent pas à Mennecey pour réfléchir mais pour être tranquilles et tranquilles = Monsieur Monier, père tranquille qui préside uniquement aux plaisirs « bonbons, caramels, esquimaux ! voilà un beau programme !

Vous saviez que je ne ferai jamais ce qui aurait été contraire à l'aspiration de mes électeurs, mais calomnier, il en restera toujours quelque chose.

Par contre, maintenant que l'agglomération d'Evry est majoritairement à droite, il se pourrait tout d'un coup que MENNECY rime avec EVRY , ou alors, je suis désolée Monsieur MONIER, mais il va vous falloir sortir de votre jouissance d'avoir battu la gauche et vous battre contre la fameuse agglomération tentaculaire! - Croyez bien que la GAUCHE sera attentive.

Sur ce sujet d'actualité, je vais mettre le mot FIN aux commentaires sur cet intermède électoral qui n'a pas été à l'honneur des hommes politiques de la droite menneçoise. J'ai bien dit hommes.

Eh oui, nous avons peut-être eu tort mais notre but n'était pas de battre la droite. Il était de la remplacer et de proposer aux Menneçois un projet. Ce petit livre blanc « projet de ville, projet de vie » dont nous sommes fiers. Il est le résultat de l'expérience d'hommes et de femmes de Mennecey, d'un énorme travail de débat et d'écriture, il est la preuve du respect que l'on avait des électeurs que l'on voulait informés et donc conscients de ce que leur vote allait amener pour eux et pour leur ville.

Je ne vous le lirai pas et me contenterai d'appuyer sur certains thèmes à travers ce que nous avons constaté auprès des Menneçois et dans la ville au cours de cette campagne :

Retraités (pages 28 et 29) :

Mennecey est la seule ville du canton qui n'est pas présente dans le projet de coordination gérontologique et il reste beaucoup à faire pour assurer le maintien à domicile (dans la dignité) des personnes âgées, même malades ... c'est possible.

Edouard Gauraz : depuis 1983 nous déplorons l'abandon progressif du projet de ce foyer-logement. Est-ce bien sérieux et surtout respectueux de répondre aux attentes de femmes et d'hommes par de la pâte à sel !

Bon nombre d'entre eux sont arrivés là après avoir été obligés de quitter leur ville ou leur village, en tout cas leur maison et qui n'ont pu emporter avec eux

que quelques meubles ! Ils arrivent le cœur gros et personne n'est là pour les accueillir, accompagner le deuil de leur vie antérieure, puis suivre leur vie à Gauraz, leur état de santé, leur moral, les aider à ne pas trop souffrir de la solitude !

Comment se fait-il qu'à chaque fois que quelqu'un est plus ou moins « gardien » de cet établissement, qu'il s'occupe au mieux, bien que non formé, des résidents il soit systématiquement enlevé du poste ? J'appelle cela de la maltraitance des résidents.

Il doit y avoir quelqu'un à plein temps qui s'occupe des personnes et des bâtiments, de l'animation, de petits travaux, de courses, d'informations sur la vie locale.

On doit pouvoir remplacer la télévision si elle a été volée, pourquoi ne pas prévoir des sèche-linge (croyez-vous que c'est pratique de faire sécher son linge dans une pièce et même dans deux ?), les appartements sont agréables mais les couloirs sinistres : pourquoi ne pas acheter quelques reproductions.

On doit pouvoir aussi donner un rôle à ceux et celles qui sont prêts et fort capables d'en avoir un ...

Enfin, quoi de plus passionnant que d'accompagner nos pères et mères qui nous ont précédés dans ce qu'on appelle la vie active ... pourquoi ne pas rendre leur vie active jusqu'au bout et faire de cet établissement un exemple de politique pour les personnes âgées ?

Logement (page 38) :

Une politique du logement, ce n'est pas seulement attribuer des logements, encore que cela va être difficile quand vous découvrirez que les quotas municipaux sont minces à cause des conditions léonines dans lesquelles l'ex maire, alors président du CG et de l'Office d'HLM a fait construire nos immeubles !

Il vous faudra négocier avec l'Office, il vous faudra suivre l'entretien de ces bâtiments qui ont été construits à la va-vite, il vous faudra aider les locataires à obtenir ce qui est leur est dû comme je l'ai fait pour certains, il vous faudra, avec le CCAS et les assistantes sociales prévenir les expulsions comme je l'avais commencé pour certains Menneçois, il vous faudra mettre en place des relations régulières avec tous les bailleurs qui sont sur la ville pour que la qualité de vie

dans leurs immeubles soit respectée et la sécurité assurée à travers un travail de prévention fait en commun avec les services sociaux, etc ...

Les écoles (page 15) :

Nous avons, je le reconnais, oublié de parler des classes surchargées et qui ne vont pas baisser en effectif puisque nous avons en cours la construction de HLM et à venir les 160 maisons de « Green-valley » !

De nombreux parents nous ont dit leurs craintes ...

Monsieur Monier, je suis désolée mais la vie du maire de Mennecy ne peut être tranquille et vous avez du pain sur la planche ...

je ne ferai qu'énumérer les sujets qui viennent en plus de ceux déjà cités :

. s'entendre avec d'autres communes pour créer une communauté de communes aux réalités et aux projets communs (à moins que vous vouliez directement rejoindre Evry et Corbeil ?) et là vous allez avoir à vous battre, contre la gauche ? non point, contre les projets du maire de Ballancourt qui négocie avec les communes du sud pour ne pas avoir à faire à Mennecy. Notre Comte a des envies de conquêtes ! c'est bien normal pour un noble ...

. résoudre les problèmes de circulation et de stationnement dans le centre ville

. finir le P.O.S. avec la ZPPAUP promise !

. en voirie :

reprendre comme vous en êtes obligés l'entretien de l'éclairage et des trottoirs de la déviation de la D153 et dès maintenant remettre l'éclairage en marche à partir de la caserne des pompiers : votre conseiller général de droite y pourvoira comme je l'ai fait de nombreuses fois !

. repeindre les signalisations sur le sol de la N191 (au niveau de la Croix champêtre en particulier)

. faire un plan de réfection pluri-annuel de toutes les voiries en mauvais état et de l'éclairage de celles-ci

. pour la **sécurité** : lancer le plan local de sécurité ou sans cela vous devrez honnêtement remplacer GAUCHE = INSECURITE par DROITE = INSECURITE !

Petite enfance :

il vous faudra répondre, en places et en coût, aux problèmes de garde d'enfants de tous ces jeunes couples qui ont l'impudence de travailler !

Et il y a aussi fort à faire pour et avec les associations, pour la propreté de la ville qui laisse à désirer (particulièrement aux abords du lycée), à travailler avec les entreprises et les commerces ... etc., etc.

Et parce que vous êtes le maire du chef-lieu du canton vous aurez :

. à mettre d'accord tous les maires sur le lieu de franchissement de l'Essonne et obtenir des financements grâce à votre nouveau conseiller général de droite,

. continuer le travail engagé par la conseillère générale de gauche pour faire sortir le projet d'entrée sur l'autoroute A6 et obtenir des financements grâce à votre nouveau conseiller général de droite,

. batailler avec la SNCF et le Conseil général, suite au projet de fermeture du passage à niveau de la gare, pour une solution qui n'enlaidira pas l'entrée de ville, avec l'aide précieuse de votre nouveau conseiller général de droite.

J'arrêterai là cette énumération qui est loin d'être exhaustive. J'ai pitié de vous tous.

Monsieur Dugoin avait eu l'outrecuidance de m'écrire « les douze travaux de la conseillère générale » (dont la plupart n'avaient pas été faits par lui au cours de ses mandats). N'ayant pas eu l'honneur de diriger cette ville, c'est l'ex candidate qui vous a rappelé une petite partie des centaines de questions auxquelles vous aurez à répondre. La politique n'est certes pas un long fleuve tranquille mais être maire encore moins.

Bon courage Monsieur Monier !

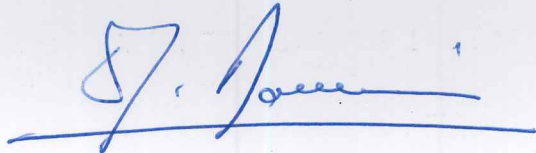
Car si battre la Gauche était chose facile pour un RPR dans une ville qui vote à plus de 70 % pour la droite, satisfaire ces 70 % et les autres aussi je l'espère, sera bien plus difficile.

Je laisse donc la présidence du groupe Mennecy maintenant à Jean-Paul Reynaud, avec des gens de talent et de caractère !

Merci de votre attention.

Mennecy, le 25 mars 2001

Elizabeth Joossain

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Joossain', with a horizontal line underneath.

Monsieur Claude GARRO, représentant la liste "AGIR POUR MENNECY" souhaite prendre la parole, à son tour :

DECLARATION AU NOM DU GROUPE AGIR POUR MENNECY

A QUATRE REPRISES AU COURS DE CES 3 DERNIERS MOIS LES ELECTRICES ET LES ELECTEURS MENNECOIS SE SONT DONC EXPRIMES LORS DE DEUX ELECTIONS MUNICIPALES.

NOUS RESPECTONS LEUR CHOIX BIEN QUE CES ELECTIONS NOUS LAISSENT UN GOUT AMER TANT LES COUPS BAS ET LES PRATIQUES DELOYALES ONT JALONNE LES DEUX CAMPAGNES.

LETTRES ANONYMES ET BANDES DESSINEES INFAMANTES POUR LES PERSONNES
TRACTS DIFFAMATOIRES DISTRIBUES LE DERNIER JOUR AFIN QUE LES AGRESSES NE PUISSENT AVOIR LE TEMPS DE REpondre
PANNEAUX OFFICIELS DEGRADEES
SANS OUBLIER LA FAMEUSE COLOMBE, LE NOUVEAU CORBEAU SOFT DE MANNECY QUI APPELAIT « EN CATIMINI » A VOTER SANS LA NOMMER POUR LA LISTE DE DROITE ARRIVEE EN TETE.

ET JE NE REVIENDRAI PAS ICI SUR LES DERNIERS EVENEMENTS QUI NE FONT PAS HONNEUR A CEUX QUI S'Y SONT ILLUSTRÉ. COMPTE TENU DES PROCEDURES CIVILES, PENALES ET ADMINISTRATIVES EN COURS D'INSTRUCTION..

MALGRE TOUTES LES MANŒUVRES EMPLOYEES POUR NOUS ELIMINER NOUS SOMMES DONC PRESENTS DANS CETTE ASSEMBLE, CHRISTINE COLLET ET MOI MEME

ET PUIS, AU CAS OU VOUS OUBLIERIEZ DE LE FAIRE, NOUS TENONS A RENDRE HOMMAGE A TROIS COLLEGUES TROP TOT DISPARUS ET POUR DES RAISONS QUI NOUS ECHAPPENT, VALERIE FRENARD, ALAIN LEQUELLEC ET JEAN CLAUDE GILLES..

CERTES M. MONIER, GRACE AU MODE DE SCRUTIN VOUS ETES LARGEMENT MAJORITAIRE EN SIEGES MAIS JE VOUS RAPPELLERAI QUE SI 1922 MENNECOIS ONT BIEN VOTE POUR VOTRE LISTE, 7107 N'ONT PAS VOTE POUR VOUS.

QUANT A VOTRE RALLIE DE LA DERNIERE HEURE A QUI VOUS ALLEZ CONFIER L'IMPORTANTE FONCTION D'ADJOINT AUX FINANCES IL N'A SEDUIT AU PREMIER TOUR QU'UN MENNECOIS SUR 20 ET UN ELECTEUR SUR 10.

JE SOUHAITERAIS QUE CES QUELQUES CONSIDERATIONS OBJECTIVES SOIENT PRESENTES A VOTRE ESPRIT LORSQUE VOUS AUREZ A PRENDRE EN TANT QUE MAIRE TOUTES DECISIONS ENGAGEANT MENNECY.

ET JE VOUS FELICITE D'AVOIR REPRIS PARMY TANT DE NOS PROPOSITIONS CELLE D'EXCLURE DE VOTRE EQUIPE TOUTE PERSONNE POUVANT AVOIR MAILLE A PARTIR AVEC LA JUSTICE POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT.

NOUS ESPERONS TOUS POUR MENNECY QUE VOUS N'AUREZ PAS A METTRE CETTE PROMESSE A EXECUTION.

UNE VILLE DE 13 000 HABITANTS AVEC UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 90M DE F CELA NE SE GERE PAS COMME UN THEATRE DONT LE FINANCEMENT EST DE PLUS ASSURE PAR LE BUDGET COMMUNAL ET DES SUBVENTIONS.

CELA REQUIERT EXPERIENCE COMPETENCE ET VOLONTE POLITIQUE.

NOUS N'EN MANQUONS PAS ET SOYEZ ASSURE QUE NOUS SERONS VIGILANTS SUR LA FACON DONT SERA ADMINISTREE NOTRE VILLE EN PARTICULIER EN MATIERE DE FINANCES COMMUNALES, ET SUR VOTRE APPROCHE DE L'INTERCOMMUNALITE QUI VA ETRE UN DES DOSSIERS PRIORITAIRES DE TOUTES LES EQUIPES NOUVELLEMENT ELUES.

SUR CE SUJET NOUS AVONS D'AILLEURS QUELQUE INQUIETUDE CAR POUR LA PREMIERE FOIS DEPUIS SA CREATION A LA FIN DES ANNEES 60 PAR JEAN JACQUES ROBERT LE SYNDICAT DU CANTON QUI REGROUPE NOS 12 COMMUNES N'EST PLUS PRESIDE PAR LE MAIRE DE MENNECY, VILLE CHEF LIEU.

EN EFFET AU DEBUT DU MOIS VOS COLLEGUES ONT PREFERE ELIRE A VOTRE PLACE LE MAIRE DE BALLANCOURT, DU JAMAIS VU.

ENFIN DANS UN AUTRE DOMAINE ET COMPTE TENU DES NOMBREUX BRUITS QUI NOUS ONT ETE RAPPORTES NOUS SERONS PARTICULIEREMENT ATTENTIFS A CE QUE LE PERSONNEL COMMUNAL NE SOIT PAS L'OBJET DE BRIMADES DE SANCTIONS DE DEPLACEMENTS INCESSANTS DU FAIT DES CHOIX CITOYENS ET DES SYMPATHIES QUE LES UNS ET LES AUTRES ONT PU TEMOIGNER AUX DIFFERENTS CANDIDATS DANS LE CADRE DE LEUR VIE PRIVEE.

A BON ENTENDEUR SALUT.

DANS L'IMMEDIAT, NOUS ATTENDONS LES DOSSIERS POUR NOUS METTRE AU TRAVAIL ET NOUS SOUHAITONS BONNE CHANCE A MENNECY, NOTRE VILLE, QUI EN AURA BIEN BESOIN.

Claude GARRO

Election du MaireCandidat :

- Joël MONIER - MENNECY AVEC VOUS

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom remet un bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne	:	33
Bulletins nuls	:	10
Suffrages exprimés	:	23
Majorité absolue	:	12

Monsieur Joël MONIER, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour (23 voix) est élu Maire et immédiatement installé.

Dès son élection en qualité de Maire, Monsieur Joël MONIER reprend la présidence de la séance et prend la parole :

Monsieur Joël MONIER regrette que Madame Elizabeth DOUSSAIN quitte le Conseil Municipal. Il indique qu'il a beaucoup de respect pour Madame DOUSSAIN, qui a beaucoup donné à la Commune de Mennecy.

Le contexte de travail étant difficile, Monsieur le Maire souhaite travailler en respectant les règles de la concertation, des discussions. Il veillera au respect de la législation dans le cadre des actes administratifs. Face à l'organisation de trois élections successives, il souligne que le personnel communal a été remarquable. Monsieur Joël MONIER souhaite un excellent mandat à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il propose aux membres du conseil Municipal de voter concernant la Création de 8 postes d'adjoints au Maire :

Adopté à la MAJORITE.

Pour : 23 - André PINON, Michel MARTIN, Joël MONIER, Daniel PERRET, Monique GODEFROY, Geneviève RYCKEBUSH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie BERNARD, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Ana MARQUES-HENRIQUES,

Contre : 2 - Jouda PRAT, Jean-françois PEZAIRE

Abstentions : 8 - Danielle MULLER, Elizabeth DOUSSAIN, Richard GANDARD, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU, José BAGHDAD-ZOUGGA,

Claude GARRO, Christine COLLET

Monsieur Joël MONIER, Maire, propose aux membres du conseil municipal de procéder à l'élection des huit Adjointes :

Election du 1^{er} ADJOINT :

Monsieur MONIER propose la candidature de Madame Chantal LANGUET pour la Majorité municipale.

Pas d'autres candidatures.

Le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne	:	33
Bulletins blancs ou nuls	:	10
Suffrages exprimés	:	23
Majorité absolue	:	12

Madame Chantal LANGUET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (23 voix), elle est proclamée 1^{er} adjoint au Maire. Elle est immédiatement installée.

Election du 2^{ème} ADJOINT :

Monsieur MONIER propose la candidature de Monsieur Daniel PERRET pour la majorité municipale.

Pas d'autres candidatures.

Le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne	:	33
Bulletins blancs ou nuls	:	10
Suffrages exprimés	:	23
Majorité absolue	:	12

Monsieur Daniel PERRET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (23 voix), il est proclamé 2^{ème} adjoint au Maire. Il est immédiatement installé.

Election du 3^{ème} ADJOINT :

Monsieur MONIER propose la candidature de Madame Madeleine FIORI pour la majorité municipale.

Pas d'autres candidatures.

Le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne	:	33
Bulletins blancs ou nuls	:	10
Suffrages exprimés	:	23
Majorité absolue	:	12

Madame Madeleine FIORI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (23 voix), elle est proclamée 3^{ème} adjoint au Maire. elle est immédiatement installée.

Election du 4^{ème} ADJOINT :

Monsieur MONIER propose la candidature de Madame Annie Berthaud pour la majorité municipale.

Pas d'autres candidatures.

Le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne	:	33
Bulletins blancs ou nuls	:	10
Suffrages exprimés	:	23
Majorité absolue	:	12

Madame Annie BERTHAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (23 voix), elle est proclamée 4^{ème} adjoint au Maire. Elle est immédiatement installée.

Election du 5^{ème} ADJOINT :

Monsieur MONIER propose la candidature de Monsieur Bernard BOULEY pour la majorité municipale.

Pas d'autres candidatures.

Le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne	:	33
Bulletins blancs ou nuls	:	6

Suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 14

Monsieur Bernard BOULEY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (27 voix), Il est proclamé 5^{ème} adjoint au Maire. Il est immédiatement installé.

Election du 6^{ème} ADJOINT :

Monsieur MONIER propose la candidature de Monsieur Alain CROULLEBOIS pour la majorité municipale.

Pas d'autres candidatures.

Le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne : 33
Bulletins blancs ou nuls : 8
Suffrages exprimés : 23
Majorité absolue : 12

Monsieur Alain CROULLEBOIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (23 voix), il est proclamé 6^{ème} adjoint au Maire. Il est immédiatement installé.

Election du 7^{ème} ADJOINT :

Monsieur MONIER propose la candidature de Monsieur Daniel BAZOT pour la majorité municipale.

Pas d'autres candidatures.

Le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne : 33
Bulletins blancs ou nuls : 8
Suffrages exprimés : 25
Majorité absolue : 13

Monsieur Daniel BAZOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (25 voix), il est proclamé 7^{ème} adjoint au Maire. Il est immédiatement installé.

Election du 8^{ème} ADJOINT :

Monsieur MONIER propose la candidature de Madame Nicole PASSEFORT pour la majorité municipale.

Pas d'autres candidatures.

Le vote a eu lieu deux fois, compte tenu du fait que la première fois 34 bulletins ont été trouvés dans l'urne.

Le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne	:	33
Bulletins blancs ou nuls	:	10
Suffrages exprimés	:	23
Majorité absolue	:	12

Madame Nicole PASSEFORT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (23 voix), Elle est proclamée 8^{ème} adjoint au Maire. Elle est immédiatement installée.

ELECTION DU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L.2122-1, L.2122-7 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la candidature unique de Monsieur Joël MONIER au poste de maire,

CONSIDERANT que l'élection doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que chaque Conseiller Municipal remet un bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Bulletins trouvés dans l'urne	:	33
- Bulletins nuls	:	10
- Suffrage exprimés	:	23
- Majorité absolue	:	12
A obtenu :		
- Joël MONIER	:	23



Monsieur Joël MONIER obtient la majorité absolue au premier tour, il est élu Maire et est immédiatement installé.



Joël MONIER,
Maire de Mennecey

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

CREATION DE 8 POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L. 2122-1, L.2122-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, détermine le nombre d'adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, ce qui représente un maximum de 9 Adjointes au Maire concernant la Commune de Mennechy,

APRES DELIBERATION,

DECIDE de créer 8 postes d'Adjointes au Maire.

ADOPTE A LA MAJORITE



Joël MONIER,
Maire de Mennechy.



VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE

ELECTION DU PREMIER ADJOINT AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la candidature unique de Madame Chantal LANGUET au poste de premier adjoint au Maire,

CONSIDERANT que l'élection doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que chaque Conseiller Municipal remet un bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

<u>Bulletins trouvés dans l'urne</u>	: 33
<u>Bulletins nuls</u>	: 10
<u>Suffrages exprimés</u>	: 23
<u>Majorité absolue</u>	: 12

A obtenu :

- Chantal LANGUET : 23 voix



Madame Chantal LANGUET ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamée Premier Adjoint au Maire et est immédiatement installée.



Monier

Joël MONIER,
Maire de Mennechy.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la candidature unique de Monsieur Daniel PERRET au poste de Deuxième Adjoint au Maire,

CONSIDERANT que l'élection doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que chaque Conseiller Municipal remet un bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

<u>Bulletins trouvés dans l'urne</u>	: 33
<u>Bulletins nuls</u>	: 10
<u>Suffrages exprimés</u>	: 23
<u>Majorité absolue</u>	: 12

A obtenu :

- Daniel PERRET : 23 voix

Monsieur Daniel PERRET ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamé Deuxième Adjoint au Maire et est immédiatement installé.



[Signature]
20.03.2001



[Signature]
Joël MONIER,
Maire de Mennechy.

VILLE DE MENNECY
EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la candidature unique de Madame Madeleine FIORI au poste de Troisième Adjoint au Maire,

CONSIDERANT que l'élection doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que chaque Conseiller Municipal remet un bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

<u>Bulletins trouvés dans l'urne</u>	: 33
<u>Bulletins nuls</u>	: 10
<u>Suffrages exprimés</u>	: 23
<u>Majorité absolue</u>	: 12

A obtenu :

- Madeleine FIORI : 23 voix

Madame Madeleine FIORI ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamée troisième Adjoint au Maire et est immédiatement installée.



Joël Monier

Joël MONIER,
Maire de Mennechy.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

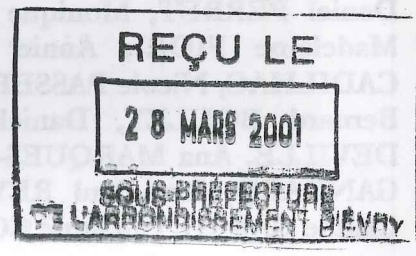
CONSIDERANT la candidature unique de Madame Annie BERTHAUD au poste de Quatrième Adjoint au Maire,

CONSIDERANT que l'élection doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que chaque Conseiller Municipal remet un bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

<u>Bulletins trouvés dans l'urne</u>	: 33
<u>Bulletins nuls</u>	: 10
<u>Suffrages exprimés</u>	: 23
<u>Majorité absolue</u>	: 12



A obtenu :

- Annie BERTHAUD : 23 voix

Madame Annie BERTHAUD ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamée Quatrième Adjoint au Maire et est immédiatement installée.

le 30 mars 2001
Deleau

Joël Monier
Joël MONIER,
Maire de Mennecy.



VILLE DE MENNECY

ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la candidature unique de Monsieur Bernard BOULEY au poste de Cinquième Adjoint au Maire,

CONSIDERANT que l'élection doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que chaque Conseiller Municipal remet un bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

<u>Bulletins trouvés dans l'urne</u>	: 33
<u>Bulletins nuls</u>	: 6
<u>Suffrages exprimés</u>	: 27
<u>Majorité absolue</u>	: 14

A obtenu :

- Bernard BOULEY : 27 voix

Monsieur Bernard BOULEY ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamé Cinquième Adjoint au Maire et est immédiatement installé.



Monier

Joël MONIER,
Maire de Mennecy.



ELECTION DU SIXIEME ADJOINT AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la candidature unique de Monsieur Alain CROULLEBOIS au poste de Sixième Adjoint au Maire,

CONSIDERANT que l'élection doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que chaque Conseiller Municipal remet un bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

<u>Bulletins trouvés dans l'urne</u>	: 33
<u>Bulletins nuls</u>	: 10
<u>Suffrages exprimés</u>	: 23
<u>Majorité absolue</u>	: 12

A obtenu :

- Alain CROULLEBOIS : 23 voix



Monsieur Alain CROULLEBOIS ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamé sixième Adjoint au Maire et est immédiatement installé.



Joël Monier

Joël MONIER,
Maire de Mennechy.

ELECTION DU SEPTIEME ADJOINT AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la candidature unique de Monsieur Daniel BAZOT au poste de Septième Adjoint au Maire,

CONSIDERANT que l'élection doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que chaque Conseiller Municipal remet un bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

<u>Bulletins trouvés dans l'urne</u>	: 33
<u>Bulletins nuls</u>	: 8
<u>Suffrages exprimés</u>	: 25
<u>Majorité absolue</u>	: 13

A obtenu :

- Daniel BAZOT : 25 voix



Monsieur Daniel BAZOT ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamé Septième Adjoint au Maire et est immédiatement installé.



Joël MONIER,
Maire de Mennecey.

ELECTION DU HUITIEME ADJOINT AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la candidature unique de Madame Nicole PASSEFORT au poste de Huitième Adjoint au Maire,

CONSIDERANT que l'élection doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que chaque Conseiller Municipal remet un bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

<u>Bulletins trouvés dans l'urne</u>	: 33
<u>Bulletins nuls</u>	: 10
<u>Suffrages exprimés</u>	: 23
<u>Majorité absolue</u>	: 12

A obtenu :

- Nicole PASSEFORT : 23 voix

Madame Nicole PASSEFORT ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamée Huitième Adjoint au Maire et est immédiatement installée.



Joël Monier

Joël MONIER,
Maire de Mennecy.

REÇU LE
28 MARS 2001
 SOUS-SIGNATURE
 DE LA PRÉFECTURE

